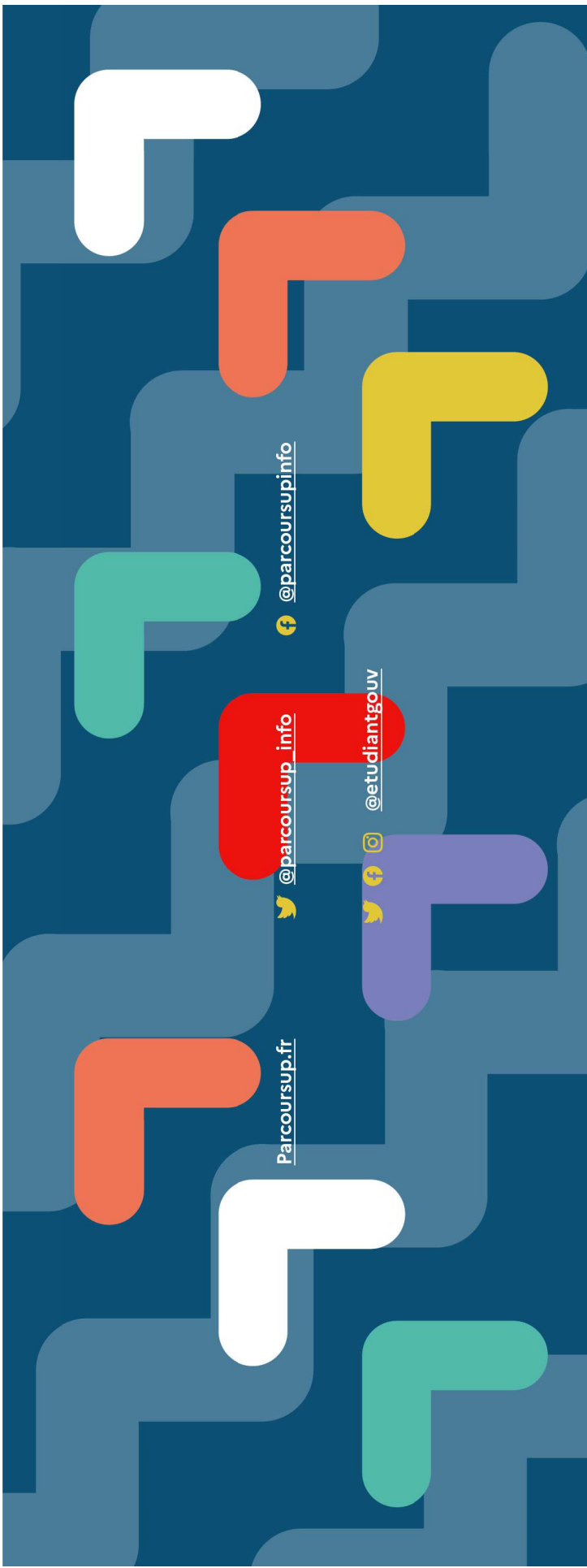




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur



Parcoursup.fr



[@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)



[@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)



[@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

Le calendrier 2022 en 3 étapes

Début Nov. 2021 > Janvier 2022
**Je m'informe
& découvre les formations**

1

20 Janvier 2022 > 29 Mars 2022
Je formule mes vœux
Jusqu'au 7 Avril
Je finalise mon dossier

2

2 Juin 2022 > 15 Juillet 2022
**Je reçois les réponses
des formations & je décide**

3

Nov.

Déc.

Janvier
2022

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Sept.

Mardi 29 Mars 2022 :
Dernier jour pour formuler
mes vœux

Préparer son projet d'orientation

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

onisep
TERMINALES
2021/2022

5 étapes pour mon parcours
vers l'enseignement supérieur

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- 10 conseils pour s'orienter
- Que faire après le bac ?
- Info filières
- Découvrir le monde professionnel
- Rechercher un métier
- Questionnaires d'auto-évaluation

Je découvre les formations et les parcours

J'approfondis certains filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je prépare mon entrée dans le Supérieur

Terminales2021-2022.fr : infos sur les filières, les formations, les métiers

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup

Découvrir en vidéo comment rechercher une formation

Recherche des formations

Recherche : Veuillez entrer votre recherche par mots clés, par exemple "licence chimie Toulouse" ou "pass Limoges"

Effacer les filtres

Plus de 10 000 formations consultables dans cette zone géographique.

Trier par

Types d'établissement

- Etablissements Publics 11432/ 11990
- Etablissements Privés 4891/ 4992
- Apprentissage 4193/ 4283
 - Formations en apprentissage 12136/ 12727
 - Formations hors apprentissage
- Types de formation 8347/ 8693
 - BTS - BTSA -

CFA-CCIV (Poitiers - 86)
BTS - Services - Management Commercial Opérationnel - en apprentissage
Places 45
Voir la fiche Formations similaires

Lycée Jean Rostand (Mantes-la-Jolie - 78)
BTS - Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières
Taux d'accès 49%
Places 15
Général 5% Techno 20% Pro 75%
Voir la fiche Formations similaires

CFA INTERPROF CH MET COM IND (Bourges - 18)
BTS - Services - Gestion de la PME - en apprentissage
Places 25
Voir la fiche Formations similaires

Parcoursup.fr : une fiche de présentation pour chaque formation

Parmi les 19 500 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé ») et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des informations utiles à consulter sur la fiche formation** : le statut de l'établissement (public/privé) ; la nature de la formation (sélective /non sélective) ; les frais de scolarité ; les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER



Live Parcoursup : Programme à retrouver sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

(contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

(accessibles gratuitement depuis la page d'accueil Parcoursup)

2

20 Janvier 2022 → 29 Mars 2022 → 7 Avril 2022 Je m'inscris pour formuler mes vœux & finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 20 JANVIER AU 29 MARS

- Je m'inscris sur **Parcoursup** pour créer mon dossier candidat.
- **Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux** (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Mardi 29 mars 2022 : dernier jour pour formuler mes vœux.

JEUDI 7 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer chacun de mes vœux.**

FÉVRIER - MARS

*2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.*

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur **Parcoursup** pour vous guider à chaque étape

AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

Les principales règles à retenir

- > Jusqu'à **10 vœux et 10 vœux supplémentaires** pour des formations en apprentissage
- > Possibilité de faire **des sous-vœux pour certaines filières** (classes prépa, BTS, BUT, école de commerce, d'ingénieurs, IFSI...)
- > **Les vœux sont formulés librement par les candidats (pas de classement par ordre de priorité)** : une réponse est apportée pour chaque vœu formulé
- > **La date de formulation du vœu n'est pas prise en compte** pour l'examen du dossier
- > **Chaque formation n'a connaissance que des vœux formulés pour elle** (elle ne connaît pas les autres vœux formulés par les candidats)
- > **Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente** et qui l'intéressent davantage

> le projet de formation motivé

> les pièces complémentaires demandées par certaines formations

> la rubrique « **Activités et centres d'intérêt** » si elle a été renseignée

> la **fiche Avenir** renseignée par le lycée

> **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

- **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français (pour les lycéens généraux et technologiques)

- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

= un baccalauréat mieux valorisé

Comment s'inscrire ?

> Sur le site [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

- Il vous faut obligatoirement une adresse de messagerie valide que vous consultez régulièrement. Elle vous permettra de recevoir des messages de la plateforme sur le suivi de votre dossier et les propositions d'admission.
- Vous avez besoin de votre identifiant national élève (INE). L'INE est composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres. Vous le trouverez sur vos bulletins scolaires ou sur votre relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat. En cas de doute, adressez-vous au secrétariat de l'établissement.

Les fiches de renseignements sur les formations :

Ces fiches contiennent des informations à lire attentivement avant de formuler vos vœux : elles sont essentielles pour faire vos choix.

Les informations fournies pour chaque formation :

La formation : contenu et organisation des enseignements, les langues et options, les dispositifs pédagogiques, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives

Attendus, soit les connaissances et compétences nécessaires pour réussir dans la formation

Pour la plupart des formations, vous trouverez également **une rubrique « Informations aux lycéens »** avec des conseils sur les spécialités et options recommandées par les formations pour réussir

Critères généraux d'examen des vœux

Dates des journées portes ouvertes ou des journées d'immersion

Contact d'un responsable pédagogique, d'un référent handicap et d'étudiants ambassadeurs

Le nombre de vœux formulés en 2021 et le nombre d'admis en 2021

Le fait que la formation ait acceptée ou non tous les candidats en 2021

Les informations à renseigner dans mon dossier :

Dans l'onglet scolarité, vous pouvez indiquer dans la rubrique "Éléments liés à la scolarité" des informations importantes (stages, année à l'étranger ou des problèmes de santé ou familiaux...) et que vous souhaitez faire connaître aux formations qui examineront votre dossier.

La rubrique Mes activités et centres d'intérêt est destinée à vous permettre de valoriser vos expériences professionnelles et personnelles, ainsi que les compétences extrascolaires. Cette rubrique est facultative mais c'est un vrai plus pour votre dossier : elle permet de se démarquer, de parler davantage de soi et mettre en avant des qualités ou des expériences qui vous sont propres et qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires. Vous pouvez faire état de titres et certificats dont vous êtes titulaires (vous serez amené à les produire lors de l'inscription si vous en avez fait état).

Le projet de formation motivé pour chaque vœu formulé : il s'agit d'expliquer, en quelques lignes, ce qui vous motive et d'explicitier les démarches faites pour connaître les formations qui vous intéressent. La rédaction de ce projet de formation motivé est l'occasion d'échanges avec vos professeurs. C'est une expression personnelle qui est attendue de vous et pas une rédaction théorique.

Les informations à renseigner dans mon dossier (suite) :

La rubrique Préférence et autres projets : les informations qui y sont renseignées sont confidentielles et ne sont donc pas transmises aux formations.

L'attestation de passation du questionnaire d'auto-évaluation "Droit" et "mentions de Sciences" : si vous formulez des vœux pour des licences de droit ou de sciences, vous devez répondre à un questionnaire d'auto-évaluation (le lien vers le questionnaire est accessible depuis Parcoursup pour chaque formation concernée) et joindre dans votre dossier Parcoursup l'attestation qui vous sera fournie au plus tard le 7 avril 2022 23h59, (heure de Paris). Le résultat de l'auto-évaluation ne concerne que vous, il ne sera pas connu des formations pour lesquelles vous formulerez un vœu.

Par ailleurs, Les formations peuvent demander des pièces complémentaires qu'elles jugent nécessaires pour l'examen de votre dossier. Celles-ci sont systématiquement listées sur la fiche de formation concernée et vous devez avoir renseigné ces éléments dans votre dossier Parcoursup au plus tard le 7 avril 2022 23h59, (heure de Paris).

Combien de vœux peut-on formuler ?

Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux ou vœux multiples pour des formations sélectives (BTS, CPGE, BUT, écoles, IEP/sciences Po, IFSI, EFTS, formations paramédicales, licences sélectives, écoles vétérinaires, etc.) ou non sélectives (licences, dont les licences "accès santé", et parcours spécifique accès santé - PASS), dans les lieux de votre choix, sans les classer.

Lorsque les formations sont regroupées, vous formulez des vœux multiples. Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale). Un vœu multiple compte pour un vœu parmi les 10 vœux possibles. Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent. Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.

Les vœux multiples :

Parmi les vœux multiples, on distingue :

1/ **Les formations à vœux multiples sans dossier unique** dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple, dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
- Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale
- Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale
- Les classes prépas (CPGE) regroupées par voie à l'échelle nationale
- Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale

Les vœux multiples :

2/ **Les formations à vœux multiples avec dossier unique**, dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité (et n'est donc pas pris en compte dans la limite des 20 sous-vœux au total) :

- Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale.
- Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun
- Sciences Po / IEP Paris et le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse)
- Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale
- Le concours commun des écoles nationales vétérinaires

A savoir : pour les IFSI, les instituts en orthoptie, audioprothèse et orthophonie, vous êtes limité à 5 vœux ou vœux multiples par type de formation.

L'inscription sur Parcoursup est-elle obligatoire ?

L'inscription sur Parcoursup n'est pas obligatoire mais vous devez être sûr de votre projet hors Parcoursup avant de renoncer à vous inscrire et à formuler des vœux sur Parcoursup. Si c'est bien le cas, pensez à le signaler à votre professeur principal ou à votre chef d'établissement (par exemple un message via l'ENT de votre lycée).

Sachez que si vous êtes admis pour l'année étudiante 2022-2023 dans une formation située en France mais non présente sur la plateforme Parcoursup, cette formation exigera de votre part une attestation de non-inscription sur Parcoursup ou de désinscription de Parcoursup pour valider votre inscription administrative. En accomplissant cette démarche, vous participez à l'efficacité de la procédure en évitant de bloquer des places inutilement alors que vous avez déjà choisi de ne pas rejoindre une formation présente sur Parcoursup à la rentrée 2022.

L'attestation de non-inscription sera téléchargeable ici à partir du 8 avril 2022 et vous pourrez obtenir une attestation de désinscription directement dans votre dossier Parcoursup à partir du 2 juin 2022.

3

2 Juin 2022 → 15 Juillet 2022

Je reçois les réponses des formations & je décide

JEUDI 2 JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu. Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

JEUDI 23 JUIN

La phase d'admission complémentaire est ouverte. Jusqu'au 14 septembre, je peux formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles.

MARDI 5 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.



À PARTIR DU 1^{er} JUILLET

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

VENDREDI 15 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.



5 conseils pour bien aborder la procédure

- > **Échanger sur votre projet d'orientation** au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres : salons d'orientation, journées portes ouvertes...
- > **Consulter à compter du 21 décembre sur Parcoursup.fr** le calendrier, la FAQ et les vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- > **Explorer le moteur de recherche des formations** Parcoursup et consulter attentivement les fiches des formations qui vous intéressent
- > **Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 20 janvier** et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre l'évolution de votre dossier
- > **S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup: Instagram/Facebook (@parcoursupinfo) et Twitter (@parcoursup_info)**

Pour suivre l'actualité de Parcoursup et recevoir des conseils

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

